



RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal N° 03/2020 « Chemin du Plan tronçon supérieur – Déplacement d'un collecteur d'eaux usées, remplacement d'une conduite d'eau potable, création d'un trottoir franchissable »

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

ont participé le 25 mai 2020 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. Christian Marrel, Président

Municipalité : Mme Nathalie Greiner
M. Philippe Michelet

Commission des finances : M. Jean-Pierre Bolay, Président
M. Jean-Claude Favre
Mme Hannah Grossenbacher
M. Michel Henchoz
Mme Amélie Ramoni-Perret

Commission technique : M. Massimo Belardinelli
M. Vladimir Novak
Excusé : M. Gilles Favre

Préambule :

Lors de la séance de présentation du 25 mai 2020, Monsieur Michelet, Municipal, commente le préavis 03/2020.

La parcelle n° 57 située à l'angle du chemin du Plan et de la route de la Cita fait l'objet d'un projet de construction. Cette parcelle est traversée par un collecteur d'eaux usées faisant partie de notre réseau d'assainissement. Afin de permettre la construction du bâtiment projeté, cette canalisation doit être déplacée. Sa position future sera dans le chemin du Plan.

La colonne d'eau potable, en fonte ductile, située dans la partie supérieure du chemin du Plan est fragile et pourrait être rompue pendant les travaux. De plus, à l'époque, la conduite avait été calée à l'aide de « loches » en bois laissées en place. Le contact du bois en décomposition avec la fonte engendre un risque accru de perforation et par conséquent de fuites. C'est pourquoi la Municipalité profite de la changer.

La Municipalité profite également de ces travaux, qui vont impacter toute la chaussée, pour prolonger jusqu'au carrefour Plan/Cita le trottoir franchissable existant.

Commentaire de la Commission technique :

Nous saluons le fait qu'après avoir découvert des problèmes sur le collecteur d'eaux usées, la Municipalité profite également de moderniser le réseau électrique ainsi que la colonne d'eau potable qui se trouve sur ce tronçon. Prolongé le trottoir pour garantir la sécurité des piétons est également une bonne chose.

En effet, ces installations sont vétustes et en mauvais état. Il est donc primordial de garantir le bon fonctionnement de ces dernières et d'y garantir la sécurité sur le long terme.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission technique unanime se rallie aux conclusions du **préavis 03/2020** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission technique :

Vladimir Novak, Président

Massimo Belardinelli

Gilles Favre

Rédigé à Belmont-sur-Lausanne, le 23 juin 2020